



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	7	3

**OBJET : 20-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - ORGANISATION D'UN CONCOURS DE TUBA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CUIVRES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3097/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,

Le 07 OCT. 2021  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 07 OCT. 2021

Par délégation du Maire,  
L'Attachée principale territoriale,



Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 1 OCTOBRE 2021

Le vendredi 1 octobre 2021 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/09/2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Serge AMAR,  
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
M. Bernard MONIER à Mme Alexia MISSANA,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
Mme Sophie NASICA à M. David SIMPLOT,  
M. Alain BERNARD à M. Marc ANFOSSO,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

**Absents :** M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVEL, Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME

L'Association « Cuivres Côte d'Azur » est une formation de cuivres de type Brass Band, qui accueille dans ses rangs des jeunes élèves, des professeurs des écoles de musique du département et des musiciens amateurs confirmés et propose un lieu particulièrement favorable à l'éclosion des jeunes talents en participant à des manifestations musicales, notamment les « Soirées Artistiques du Conservatoire d'Antibes ».

La Commune, par le biais d'une convention, met à la disposition de l'Association, depuis de nombreuses années, une salle de répétition située au sein du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, ainsi que du matériel pour leurs répétitions hebdomadaires.

L'Association « Cuivres Côte d'Azur » s'est fortement développée et compte des musiciens confirmés disposant d'un réseau professionnel permettant la participation et l'organisation d'événements.

De ce fait, elle s'est positionnée au niveau national pour la tenue d'un concours de tuba et en assurer ainsi l'organisation tous les deux ans.

L'Association a sollicité l'aide de la Commune pour cette manifestation, prêtant activement son concours à la vie culturelle de la cité en participant à des projets qui s'inscrivent dans le cadre du service public culturel, a souhaité soutenir cette initiative qui présente un intérêt culturel et des retombées médiatiques pour la Commune avec notamment la venue de jurys reconnus internationalement cette année.

Par ailleurs, cette première manifestation se tiendra dans les nouveaux locaux du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, qui offre ainsi un écrin de qualité et de prestige.

Il est à noter que l'offre des cours dispensés ce jour-là, aura lieu comme habituellement sans changement pour les élèves.

Ce concours aura lieu le samedi 27 novembre 2021 et sera suivi de concerts après la finale et la remise des prix. Ces concerts sont gratuits et ouverts à tous.

Une convention de partenariat est établie afin de définir les rôles et obligations de chacune des parties pour le bon déroulement de cette manifestation. L'Association s'engage à :

- prendre en charge toute l'organisation de la manifestation dans son ensemble ;
- recevoir le public et contrôler les accès ;
- organiser les jurys ;
- faire figurer le logo de la Commune sur tous les documents de communication.

La Commune, pour sa part, s'engage à :

- organiser les espaces afin d'assurer la continuité de ses cours durant la manifestation ;
- mettre à disposition à titre gratuit : l'Auditorium BERLIOZ, la salle RAVEL, la salle RAMEAU, les salles de formation musicales disponibles en fonction des cours prévus, la salle de réunion et de détente, réservées aux membres de l'Association et aux jurys ainsi que du matériel (pupitres, chaises, matériel de sonorisation...);
- fournir le logo de la Commune pour la communication de la manifestation ;
- prendre en charge l'organisation des deux concerts de fin de journée à l'occasion de la finale et le concert de clôture, avec son personnel dédié à titre gratuit.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat culturel avec l'Association « Cuivres Côte d'Azur » pour l'organisation de la manifestation « concours de Tuba », ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.20-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - ORGANISATION D'UN CONCOURS DE TUBA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CUIVRES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 07/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2021

Numéro de l'acte : 744952 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20211001-744952-DE

Date de décision : 01/10/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture